

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°131 | 159^e année | CHF 5.00

ARMÉE

Ces Suisses au service d'Israël



Des soldat-es de l'armée israélienne déployé-es à Gaza, parmi lesquel-les pourraient figurer des Suisse-sse-s. KEYSTONE

2-3 La Suisse ne tient aucun registre de ses ressortissant-es enrôlé-es dans l'armée israélienne, et ce alors que l'Etat hébreu est accusé de génocide. *Le Courier* a remonté la piste de cinq personnes sur le net et dans les médias.

éditorial
CHRISTOPHE KOESSLER

LA LIBERTÉ
D'INFORMER
EST UN
COMBAT

9

C'est une décision historique qu'a prise la Cour européenne des droits de l'homme jeudi. Elle concerne *Le Courier* au premier chef – qui remporte définitivement la bataille que le milliardaire Jean Claude Gandur lui a livrée –, mais aura des répercussions importantes sur la liberté d'expression dans toute la Suisse. Cet arrêt montre que la justice helvétique a une interprétation très restrictive de ce droit quand les intérêts des puissances de l'argent sont concernés. En Suisse, la réputation, l'honneur et la personnalité des détenteurs de capitaux ont souvent plus de valeur que le droit d'informer, surtout si des turpitudes financières leurs sont reprochées.

Secret des affaires, paradis fiscaux, multiplication des techniques de camouflage des flux financiers et des intermédiaires, on sait à quel point il est difficile d'obtenir une condamnation pénale dans les cas de corruption. Le faisceau d'indices évoqué par la presse, les ONG ou les citoyen-nes ne devrait pas être systématiquement disqualifié par la justice. La liberté d'expression est au cœur de leur action. La pesée des intérêts doit être équilibrée, a rappelé Strasbourg en nous donnant raison.

Le sérieux de notre travail journalistique a été reconnu par la haute instance européenne, au contraire de certains (rares) confrères, qui n'avaient pas hésité, en 2019, à critiquer nos écrits de façon superficielle. «La Cour

relève que l'article reposait sur une base factuelle établie, sans recours à des assertions dénuées de fondement.»

Strasbourg observe que les tribunaux suisses n'ont pas examiné sérieusement la violation à notre liberté d'expression que pouvaient entraîner leurs décisions, «se limitant à apprécier l'illicéité de l'atteinte à la personnalité des plaignants». La Haute Cour a souligné que ce genre de condamnations était de nature à dissuader les journalistes, à l'avenir, de s'acquitter de leur rôle dans le débat public, «afin d'éviter de longues et coûteuses procédures susceptibles de mettre en péril leur journal». Le holà mis jeudi par l'instance européenne devrait contribuer à limiter cette autocensure.

Mais cette décision s'insère dans le contexte d'une multiplication des entraves au travail des médias dans le pays: procédures-bâillons avant même la publication d'un article, refus de réponse des responsables qui se cachent derrière une armée de communicant-es, renforcement de la loi sur les banques limitant les révélations possibles, etc. Si on y ajoute la diminution de la publicité dans les médias, la concentration des titres et la réduction drastique des moyens, c'est l'ensemble d'un secteur démocratique crucial pour notre société qui est en grave danger. Le combat pour la liberté est de tous les jours et *Le Courier* le mène avec acharnement. I

WEEK-END

- 11 SOLIDARITÉ** Au Brésil, des retenues de déchets miniers menacent de rompre. Glencore botte en touche.
- 14 RELIGIONS** Si le christianisme a façonné la société étasunienne, il n'est pas au cœur des textes fondateurs.

leMAG



Ce qui se trame dans l'ombre

- 19 SÉRIE D'ÉTÉ** Le métier discret de représentant(e) en librairie est l'un des plus influents de la chaîne du livre.
- 22 MUSIQUE** Chantre du flou, Louis Jucker embrasse les sons sous toutes leurs facettes. Rencontre.
- 23 CINÉMA** *The Death of Robin Hood* déconstruit le mythe du hors-la-loi, transformé en figure tragique.

5 GENÈVE
Depuis douze ans, **Français** en été mêle apprentissage de la langue et sociabilité.

6 VAUD
La **fortune** de l'Etat nourrit le débat en vue du vote sur la baisse d'impôts de 12%.

7 VALAIS
D'anciens abattoirs à espace de rencontre et de réemploi, L'**Archipel** s'est ancré à Sion.



Au moins 500 Suisse-sses servaient dans l’armée israélienne l’an dernier. Les autorités ignorent leur identité.

CES SUISSSES QUI COMB

MELISSA MÜLLER

Suisse-Israël ► Un document israélien révélait en mars 2025 environ 50 000 militaires servant dans l’armée de l’Etat hébreu détenaient une ou deux autres nationalités. Plus de 500 possédaient un passeport suisse (*Le Courrier* du 2 mars 2026). Certaines de ces personnes ont été déployées à Gaza. Le DFAE indique qu’au moins deux d’entre elles sont mortes lors d’opérations militaires dans l’enclave palestinienne depuis octobre 2023.

Les autorités ignorent cependant combien de Suisse-sses au total ont combattu. Le DFAE affirme ne disposer d’aucun chiffre à ce sujet. La justice militaire, de son côté, explique qu’il n’existe aucune obligation légale de tenir des statistiques de personnes ayant la double nationalité servant à l’étranger ou enrôlées dans l’armée israélienne. Les binationaux-les ne sont pas non plus légalement tenu-es de déclarer leur enrôlement. La Confédération n’a donc aucun moyen d’identifier efficacement les ressortissant-es suisses enrôlé-es dans l’armée israéliennes, qui auraient pu être impliqués dans les crimes de guerre et les violations des droits humains à Gaza et ailleurs. Qui sont ces soldat-es suisses? *Le Courrier* a cherché leurs traces dans les médias et sur les réseaux.

Un Genevois s’enrôle après le 7-October

Dans une interview vidéo réalisée en août 2024 pour un média israélien, Théodore* confie avoir décidé après le 7-October de «tout laisser derrière lui» pour se rendre en Israël et s’engager comme volontaire dans l’armée. Ce Genevois avait déjà servi en Suisse avant son déploiement, selon ce média. Des publications sur les réseaux sociaux suggèrent que Théodore travaillait dans le secteur du tourisme avant son départ.

Le fils et l’épouse de Théodore sont initialement restés en Suisse. Il affirme cependant se battre indirectement pour lui et elle aussi: «Les terroristes qui ont perpétré ces attaques auraient pu se rendre n’importe où. Même si ma famille est en Suisse, je la protège, ainsi que ma famille élargie, le peuple israélien.»

On ignore combien de temps Théodore est resté en Israël, quelle était exactement sa position dans l’armée et dans quelles zones il a combattu. Cependant, une photo publiée sur Facebook en janvier 2024 le montre en uniforme, mitrailleuse à la main, posant devant un bâtiment détruit aux côtés d’un groupe de soldats israéliens. Un autre cliché pris dans la même zone, publié en mai 2024, montre un groupe de soldats tenant des drapeaux israéliens. Derrière eux, on aperçoit plusieurs maisons détruites. Il n’a pas été possible de vérifier si ces images proviennent de Gaza. Toutefois,

l’architecture des maisons détruites, les bidons d’eau sur les toits et le sol sablonneux ressemblent à l’enclave désormais en ruines.

Joseph* s’est lui aussi fait remarquer dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. Il est apparu dans une publication, supprimée depuis, de l’unité des forces armées Meitav, une division chargée du tri et de l’affectation des nouvelles recrues. Dans la vidéo, il explique que, bien qu’il soit suisse, il s’est engagé dans l’armée israélienne après le 7-October. Il affirme que «maintenant qu’il y a la guerre, j’ai pris conscience qu’il n’y a qu’un seul pays».

«Maintenant qu’il y a la guerre, j’ai pris conscience qu’il n’y a qu’un seul pays» Joseph*

Les publications Facebook d’une femme genevoise indiquent également que ses enfants ont rejoint les rangs. Elena* et Kevin* apparaissent en tenue militaire sur des photos. Sous un post de novembre 2021, la mère écrit: «Les ennemis d’Israël n’ont qu’à bien se tenir, une nouvelle bombe est arrivée à Tsahal!» Dans un autre commentaire, elle décrit sa fille comme «Ma fée, une vraie warrior». En août 2021, la Genevoise a également partagé une photo de son fils vêtu d’habits vert kaki, accompagnée de la légende «Golani». Cela laisse penser que son fils aurait servi au sein de la brigade Golani, notamment déployée à Gaza et au Liban. Une autre image datant d’octobre 2021 montre l’emblème de cette brigade. On ignore cependant si ses enfants ont servi dans les forces israé-

liennes après octobre 2023 ou s’il et elle ont été envoyés dans les territoires occupés.

De Zurich à Tel-Aviv

Un documentaire de la SRF présente Léo*. Ce Zurichois y explique avoir émigré en Israël et servi dans une unité de cybersécurité. Il est ensuite rentré en Suisse. D’après son profil LinkedIn, il étudie l’ingénierie électrique dans une université zurichoise. Sur un blog hébergé par un site d’information israélien, Léo écrit en mai 2023 qu’il étudiait en Israël dans le contexte de son service militaire: «J’étudie actuellement les bases de l’informatique dans un établissement d’enseignement supérieur à Tel-Aviv. (...) C’est l’armée qui m’y a affecté. Elle prend en charge les frais de la formation, et je perçois même un salaire militaire normal», peut-on y lire.

D’après LinkedIn, Léo a réalisé son service militaire entre février 2022 et septembre 2024 en tant que «soldat». Dans une publication sur Instagram, il explique les raisons de son engagement: «C’est assez simple: sans nos soldats, nous ne pouvons pas vivre en Israël. Je suis heureux d’apporter ma contribution en travaillant au sein d’une unité technique qui assure la sécurité des données de l’armée.»

Enfin, en mai dernier, la *Tribune de Genève* révélait qu’un policier genevois suisse-israélien avait été licencié pour «incompatibilité avec les valeurs institutionnelles», après s’être enrôlé dans l’armée de l’Etat hébreu en décembre 2024.

Brèche des binationaux-les

Interrogée, la justice militaire affirme avoir ouvert des enquêtes préliminaires sur cinq de ces six personnes. Dans trois de ces cas, des investigations ont été ouvertes à la suite de demandes de renseignements formulées par *Le Courrier*. Elle confirme par ailleurs qu’il s’agit là de tous-tes les citoyen-nes



La Confédération n’a pas de moyens d’identifier efficacement les ressortissant-es suisses servant dans l’armée israélienne

COMMENTAIRE

Briser le cycle de l’impunité

Le 7 juin dernier, Sam Fahd Abou Haikal, nourrisson de 7 mois, a été tué d’une balle dans la tête lorsque des soldats ont ouvert le feu sur la voiture de ses parents à Hébron. Les attaques délibérées de l’armée israélienne contre des enfants à Gaza et en Cisjordanie démontrent le caractère génocidaire des offensives militaires menées par Israël contre le peuple palestinien.

Des dizaines de milliers de soldat-es possèdent une autre nationalité que celle de l’Etat hébreu. Cinq cent huit détiennent un passeport rouge à croix blanche. Alors qu’Israël est accusé de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l’humanité et un génocide, nos autorités ne tiennent aucune statistique de leurs ressortissant-es parti-es combattre au Proche-Orient.

Depuis octobre 2023, des enquêtes n’ont été lancées que sur six individus à la suite de signalements de citoyen-nes. La plupart ont été ouvertes à la suite de demandes d’informations du *Courier*, lorsque les

soldat-es s’étaient mis-es en scène sur les réseaux. C’est dire si les efforts sont maigres. La justice militaire affirme n’avoir «aucun mandat ni moyen pour vérifier la nature des activités opérées par des Suisse-sses revenant d’Israël». Il est ainsi presque impossible de savoir s’ils ou elles ont violé le droit international.

En cas de soupçons, la compétence est transmise au Ministère public de la Confédération. Celui-ci ouvre une instruction pénale uniquement s’il existe des indices concrets et souvent sur la base de dénonciations pénales. C’est là que le rôle de la société civile est crucial.

La Fondation Hind Rajab (HRF) – nommée en l’honneur d’une Palestinienne de 6 ans, assassinée par des soldats en janvier 2024 après avoir été assiégée par un tank durant plus de 48 heures à Gaza – fait un travail remarquable. La fondation dénonce des auteur-trices, complices ou instigateur-trices de crimes commis contre des Palestinien-nes devant des tribunaux natio-

naux et internationaux. En mars 2025, elle a dénoncé un ancien soldat israélien présent en Suisse, en vertu de la compétence universelle. HRF a déposé des centaines de procédures dans une trentaine de pays.

La fondation rassemble des preuves des crimes, notamment par le biais de publications faites par les troupes elles-mêmes sur les réseaux sociaux. Si aucun-e membre de l’armée israélienne n’a pour l’instant été arrêté-e et condamné-e, le monde se rétrécit pour ces personnes. Un réserviste israélien en vacances au Brésil a dû, en janvier 2025, décamper en vitesse à la suite d’une plainte.

Il ne peut y avoir de paix sans justice. Nos Etats doivent consacrer immédiatement des moyens à investiguer les pires crimes de notre époque. En attendant le réveil de nos autorités, nous pouvons rapporter à la justice des faits repérés notamment sur les réseaux sociaux.

JULIE JEANNET

Le Courrier en a retrouvé cinq. Enquête

ATTENT POUR ISRAËL

SÉJOUR EN UNIFORME



ne qui auraient pu être impliqués dans les crimes de guerre. KEYSTONE

Une organisation de jeunesse aide des Suisse-sses de confession juive à immigrer en Israël et les prépare à rejoindre l'armée.

Mais qu'est-ce qui pousse des Suisse-sse

s à se rendre en Israël et à s'engager comme militaires? Depuis sa création, l'Etat hébreu mène activement campagne pour inciter les juives et juifs du monde entier à immigrer via des organisations internationales. Celles-ci les aident à se rendre en Israël et à obtenir la nationalité par le biais de ce qu'on nomme l'*alyah*. Pour la plupart des citoyen-n

es israélien-n

es, le service militaire est obligatoire. Ces organisations sont également actives en Suisse. L'une d'elles, l'organisation de jeunesse Bnei Akiva, présente dans 22 pays, dispose d'une antenne à Bâle et une à Zurich, où environ 130 membres se réunissent chaque semaine pour le shabbat.

Si le site internet suisse ne fournit pratiquement aucune information sur le travail de Bnei Akiva, le site international indique que l'organisation propose principalement des programmes d'année sabbatique et des séjours pour adolescent-es en Israël. La mission de Bnei Akiva est d'«encourager l'alyah» en «inculquant l'amour d'Israël par le biais d'une éducation sioniste», peut-on y lire. L'organisation affirme avoir aidé plus de 100 000 personnes à faire leur *aliyah* depuis sa fondation en 1929. Dans ce but, Bnei Akiva propose une «aide personnalisée» afin d'orienter les juif-ves étranger-ères vers «des groupes, des organisations ou des personnes pertinentes». Elle dispose également d'un vaste réseau qui vient en aide aux nouvelles et nouveaux arrivant-es.

D'après une publication de Bnei Akiva, Léo* (présenté dans l'article ci-contre) ferait également partie de ce réseau. L'organisation le décrit comme un *boger*, un ancien membre.

Sur son profil LinkedIn, il mentionne un poste de conseiller jeunesse bénévole au sein de cet organe.

En territoires occupés

Sur internet, Bnei Akiva se présente comme une simple organisation de jeunesse. On y voit de nombreuses photos de participant-es qui sourient et posent avec des drapeaux israéliens. L'organisation enfreint probablement le droit international. Les participant-es au programme «Mechina Olamit», d'une durée de neuf mois et demi, ont été hébergé-es à Migdal Oz, une colonie israélienne située en Cisjordanie occupée.

Une vidéo Instagram de Bnei Akiva en février 2026 montre des participant-e

s présentant ce site lors d'une visite guidée des lieux. Dans cette publication, l'organisation précise également que Migdal Oz est la «maison» des participant-es pendant toute la durée de leur année à l'étranger. Ce kibboutz ne semble toutefois pas être le seul site de Bnei Akiva situé en territoires occupés. Selon Google Maps, l'organisation est également présente dans les colonies illégales de Giv'at Ze'ev, Ofra, Hasmona'im, Gilo et Sha'arei Tikva.

On ignore si des fonds récoltés en Suisse sont reversés à ces sites ou s'ils financent des activités menées illégalement en territoires occupés. Nous n'avons pas non plus été en mesure de vérifier si des citoyen-n

es suisses sont également hébergé-es dans ces colonies illégales. Nos sollicitations sont restées sans réponse. Bnei Akiva prépare également des jeunes au service militaire. Bien que l'organisation affirme ne pas encourager activement ses membres à s'engager dans l'armée, elle veille à ce que les personnes qui souhaitent rejoindre les troupes soient «préparées au mieux».

Le programme «Mechina Olamit» comprend des activités liées au ser-

vice militaire. Il aborde des thèmes tels que l'éthique, le leadership et la structure de l'armée israélienne. L'ensemble des participant-es au programme sont tenu-es de suivre des cours de sport trois fois par semaine.

L'organisation de jeunesse coopère avec les forces israéliennes, puisque le programme «Kadima Gap Year» de Bnei Akiva comprend un stage «Marva» facultatif. Ce programme de simulation militaire est géré directement par l'armée israélienne. Selon Bnei Akiva, il comprend «des randonnées en uniforme, la vie dans les conditions de terrain, des randonnées dans le désert ainsi que la participation à des séminaires et à des conférences».

Alors que le programme des forces armées se déroule principalement dans le sud du désert du Néguev, Bnei Akiva précise que les participant-es passent également du temps dans d'autres «régions du pays». L'organisation cite comme exemple le plateau du Golan, un territoire syrien illégalement occupé selon le droit international.

Bien que le site web suisse ne fournisse aucune information précise sur les programmes d'année sabbatique qu'il propose aux citoyen-n

es suisses, il semble que le programme «Kadima» y soit également proposé. Fin 2024, le compte Instagram international de Bnei Akiva présentait une Suisse

ayant participé à ce cursus. Dans la publication, elle explique que cette expérience lui a permis de «découvrir tous les aspects incroyables d'Israël».

La Zurichoise a par la suite décidé de s'installer en Israël et étudie désormais à Tel-Aviv.

Bnei Akiva ne cache pas sa coopération avec l'armée et publie régulièrement des photos des participant-es au programme «Marva». Elles et ils ressemblent souvent de manière troublante aux militaires, portant le même uniforme. **MMR**

* Prénom modifié.

Colonies illégales

De par sa coopération avec l'armée israélienne, Bnei Akiva pourrait enfreindre le droit suisse, explique Thierry Godel, professeur de droit pénal et de procédure pénale à UniDistance Suisse et expert en droit pénal militaire, qui a publié une étude sur les citoyen-n

es suisses servant dans des forces étrangères. Il explique que l'article 94 du Code pénal militaire suisse interdit «de recruter un citoyen suisse pour le service militaire à l'étranger ou de faciliter son enrôlement». L'expert ajoute que la limite est franchie lorsqu'une organisation ne se contente plus d'aider une personne à émigrer, mais lui permet concrètement d'entrer au service de forces armées étrangères.

La situation devient ainsi critique si un mouvement «met une personne en contact avec un bureau de recrutement militaire, l'aide à accomplir les formalités d'enrôlement, finance ou organise le voyage en vue de rejoindre une armée, fournit un hébergement pendant la phase d'enrôlement, ou présente un programme comme civil alors qu'en réalité elle encourage ou crée la possibilité d'entrer dans une force armée étrangère».

C'est à un tribunal qu'il reviendrait de déterminer si ces seuils ont été franchis dans le cas de Bnei Akiva. Le fait que l'organisation héberge ou a hébergé des participant-es dans des territoires occupés tels que Migdal Oz pourrait également tomber sous le coup de la loi s'il était démontré

que ces organisations favorisent l'installation dans des territoires occupés. «La Suisse aurait l'obligation de ne pas le permettre, faute de quoi, elle contribuerait au maintien d'une situation contraire au droit international», ajoute l'expert. «Notre pays est tenu, en vertu du droit international, de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, et de ne pas prêter assistance à des situations reconnues comme illicites», souligne Thierry Godel.

On ignore quel est le statut juridique de la branche suisse de Bnei Akiva et qui la dirige. Ni l'antenne suisse ni la faïtière internationale n'ont répondu à nos sollicitations. Bnei Akiva Suisse n'est pas inscrite au registre du commerce, selon nos recherches. Et ce, malgré le fait que la Communauté israéliite de Zurich affirme dans ses rapports annuels avoir versé à l'organisation 3000 francs en 2022, 2023 et 2024.

Bnei Akiva figure également sur la liste des organismes de jeunesse présentée sur le site de la Fédération suisse des communautés juives (FSCJ). Cependant, le numéro de téléphone indiqué pour sa section de Zurich est hors service, tandis que celui de Bâle renvoie à la Communauté israéliite de Bâle (IGB). Cette dernière n'a donné aucune information, ni par téléphone ni par email. On ignore donc si l'IGB gère ce mouvement. Bnei Akiva n'est pourtant pas la seule à encourager les citoyen-n

es ayant fait l'objet d'une enquête depuis octobre 2023 pour enrôlement dans l'armée israélienne. L'identité exacte des 500 autres ressortissant-es helvétiques ayant combattu pour Israël reste donc inconnue, même des autorités suisses.

La loi suisse autorise les citoyen-n

es à servir dans des entités militaires étrangères uniquement sous certaines conditions, explique la justice militaire: «En vertu de l'article 94 du Code pénal militaire, tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, prend du service dans une armée étrangère est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.» Cependant, la loi comporte une exception importante. «L'alinéa 2 stipule qu'un ressortissant suisse n'est pas punissable, s'il s'établit dans un autre Etat, dont il possède aussi

la nationalité et y accomplit un service militaire.»

Selon la justice militaire, il n'existe pas de règle applicable à tous les cas pour déterminer

Les Suisse-sse

s de confession juive peuvent aisément effectuer leur service militaire en Israël

précisément quand un engagement tombe sous le coup de la loi. Chaque cas est examiné individuellement. Les Suisse-sse

s de confession juive peuvent ainsi aisément effectuer leur service militaire en Israël, car l'Etat hébreu leur accorde la nationalité dans le cadre du «droit au retour». Les ressortissant-es suisses sont donc protégé-es de toute poursuite, à condition que le tribunal militaire considère qu'elles et ils résident en Israël. Un arrêt rendu en août dernier en témoigne. Il s'agit de la seule procédure menée à terme, à ce jour, concernant l'un des anciens soldats mentionnés.

Ce citoyen suisse a été déclaré non coupable, car il possédait la nationalité israélienne pendant son service militaire et avait notamment déclaré avoir l'intention d'étudier en Israël après son service militaire. Il était donc considéré par la Suisse comme résidant en Israël. **I**

*Prénoms modifiés.

Traduction et adaptation de l'allemand: Julie Jeannet.

La suite de cette enquête paraîtra dans une prochaine édition.